



REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription à un cours chez HIATUS implique l'acceptation du Règlement Intérieur et des Conditions Générales suivants :

1. HIATUS – ECOLE DE LANGUES

HIATUS est un organisme de formation enregistré sous le numéro 52440788644 auprès du préfet de région de Pays-de-la-Loire. Toute action de formation en langues chez HIATUS est une action d'acquisition ou de perfectionnement pour tout public désirant maintenir son savoir ou perfectionner ses connaissances en langues (en français ou en anglais). Une action de formation désigne « tout processus mis en œuvre dans un temps déterminé pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation ». L'action de formation conduit une ou plusieurs personnes apprenantes à acquérir et à développer des compétences attendues en situation professionnelle ou requises dans le cadre d'un projet personnel (ou professionnel). En amont de l'action, cela implique d'avoir identifié un besoin de formation qui correspond à un besoin en compétences, à un écart mesuré, prenant en compte les différentes compétences requises et réellement maîtrisées par la personne.

2. DISPOSITIONS INTERNES ET DISCIPLINE

L'Apprenant doit avoir une attitude courtoise et respectueuse envers les personnes de chez HIATUS. HIATUS a recours à la location de salles pour certaines de ses formations, une attitude respectueuse envers les biens et les personnes de l'organisme qui loue les salles est demandée. Il en va de même pour les cours distanciels, une attitude courtoise et respectueuse est également requise.

Santé : L'Apprenant à son inscription doit stipuler tout problème de santé le concernant afin que HIATUS en soit informé au préalable.

Discipline : Tout Apprenant doit se conformer aux règles et directives de HIATUS. En cas de faute grave ou de manquement à la discipline ou en cas de mauvaise conduite ou d'un mauvais esprit caractérisé d'un Apprenant ou si son comportement est jugé sérieusement en désaccord avec ce règlement, HIATUS se réserve le droit de le renvoyer sans aucun remboursement des cours.

Pour les cours en immersion, il se peut que l'hébergement ne soit plus assuré non plus ; dans ce cas, les frais de rapatriement seront à la charge de l'Apprenant. Aucun remboursement des cours ou du logement ni aucune participation aux éventuels frais de transport découlant de l'expulsion ne pourra être demandé à HIATUS.

Dégâts : Les Apprenants sont responsables de tous dégâts qu'ils pourraient causer et devront payer les coûts de réparations qui seront jugés nécessaires ou devront faire fonctionner leur assurance.

Objets personnels : Les Apprenants sont responsables de leurs objets personnels et ne peuvent prétendre à aucun dédommagement de HIATUS en cas d'une éventuelle disparition de ceux-ci.



Représentation des Apprenants : Pour une action de formation d'une durée totale supérieure à 500 heures, la représentation des Apprenants est assumée par la nomination d'un Délégué représentant les Apprenants tout au long de leur formation.

Cigarette et alcool : Il est interdit de fumer pendant un cours avec HIATUS (même la cigarette électronique) ou de boire de l'alcool. Il sera possible de fumer à l'extérieur de la salle louée par HIATUS en éteignant les cigarettes à l'endroit prévu à cet effet. Il est interdit de jeter des mégots de cigarettes dehors ou de les éteindre dans les poubelles.

Les Apprenants devront être très attentifs aux règles en vigueur concernant le tabac en France. Toute infraction peut entraîner une amende dont ils doivent s'acquitter. La loi française n'autorise pas les drogues ni les armes. Toute infraction entraîne le renvoi immédiat de l'Apprenant (et sans remboursement de la part de HIATUS) sans préjuger des suites judiciaires.

Langues : Les langues utilisées chez HIATUS sont le français et l'anglais. Il est demandé aux Apprenants en immersion en Français Langue Etrangère (FLE) de s'exprimer en français même si des Apprenants de nationalités similaires se retrouvent dans la même classe. Il en va de leurs progrès en français. Par contre, en cas de souci et litige ou en cas d'une demande précise d'un Apprenant dont le niveau ne lui permet pas de s'exprimer en français, l'anglais, dans ce cas, est bien entendu autorisé.

En ce qui concerne les cours d'anglais, les cours sont bilingues « français et anglais ». La Grammaire et autres points délicats seront abordés en français pour une meilleure compréhension d'explication.

3. PRESENCE ET ASSIDUITE

Il est rappelé que la meilleure efficacité est obtenue lorsque les cours associent présence et assiduité. Il est demandé aux Apprenants d'être ponctuels aux cours. L'Apprenant s'engage à apprendre, à jouer le jeu en classe et à faire ses exercices, dans un souci de résultat. L'Apprenant doit être motivé et doit avoir envie de travailler pour s'améliorer. C'est un travail « associatif » qui doit s'instaurer entre l'Apprenant et l'Enseignant.

Une feuille d'émargement ou de présence mentionnant le suivi de cours avec les dates et les heures (ou ½ journées et journées) sera à signer par l'Apprenant à chaque heure de cours ou à la fin de chaque mois.

Attestation de Formation : elle sera donnée à l'Apprenant lors du dernier cours. Elle ne sera délivrée que si l'Apprenant a participé au moins à 70 % minimum des cours programmés.

La plus grande assiduité est demandée, d'une part pour des raisons pédagogiques et de programmation, d'autre part pour des raisons administratives pour les personnes ayant demandé un certificat de pré-inscription ou d'inscription qui a servi à l'obtention d'un visa et/ou d'une carte de séjour. Dans ce dernier cas, toute absence répétée, prolongée et injustifiée pourra faire l'objet d'un signalement aux services compétents de la préfecture et/ou d'un renvoi.

4. SUIVI PEDAGOGIQUE

Avant la formation, un document intitulé « Plan de Formation – Objectifs & Programme – méthodes et moyens » sera transmis à l'Apprenant avec le document « Résultat de Niveau » relatant le résultat de son



test et son niveau à l'instant « t ». A la fin de la formation de l'Apprenant, il sera délivré un état des présences, une attestation de formation et un rapport pédagogique.

L'évaluation des connaissances sera effectuée périodiquement en fonctions des critères pédagogiques de HIATUS. Le suivi pédagogique inclut l'évaluation des connaissances voire, le cas échéant, la passation dans un autre niveau pour une formation linguistique longue.

5. ASSURANCES – ASSURANCE MEDICALE, RESPONSABILITE CIVILE ET RAPATRIEMENT

Les personnes venant de l'étranger s'engagent à être en règle avec l'administration française (passeport, visa, carte de séjour) et à être couvertes par une assurance personnelle en cas d'accident, de maladie ou de dommage envers les biens et personnes.

Tout participant doit être en possession d'un contrat d'assurance destiné à couvrir tout risque éventuel de maladie ou d'accident, ainsi que la responsabilité civile et le rapatriement.

Un justificatif de la Police d'Assurance est demandé à l'inscription de chaque Apprenant.

6. FORMATION DU CONTRAT

A) Pour les immersions ou stages de Particuliers en France

Après avoir effectué un test de niveau, l'Apprenant prend connaissance du document « Résultat d'Evaluation de niveau » mentionnant sa note et son niveau (selon les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) ainsi que ses acquis. Hiatus élabore ensuite un Plan de Formation concernant l'Apprenant relatant les objectifs et programme linguistiques ainsi que les méthodes et les moyens de l'Organisme de Formation.

L'accord de l'Apprenant est réalisé par la signature du Formulaire d'inscription concerné, du devis et d'un contrat (ou d'une convention) de formation, émanant de HIATUS. Cet accord implique la prise de connaissance et l'acceptation des tarifs de HIATUS et du présent document « Règlement Intérieur et Conditions Générales de Vente ». Ce document prévaut sur toutes autres clauses ou conditions. L'Apprenant possède 10 jours de rétractation avant toute formation. Ce document est accompagné du document Domaines de Compétences de l'Enseignant ainsi que du présent « Règlement Intérieur et Conditions Générales de Vente ».

Toutes les informations relatives à l'examen qui intéresse l'Apprenant (test du TOEIC, BULATS examens de Cambridge ou DALF, DELF, DILF, ...) sont fournies à l'Apprenant (Centre de passation proche du domicile de l'Apprenant, coordonnées, détails du test ou de l'examen).

Une première facture du premier mois concerné est élaborée et ne peut en aucun cas représenter plus de 30% du montant total de la formation.

B) Pour les formations des salariés d'une entreprise

Une convention est signée de façon bilatérale avec la DRH ou la Direction de l'entreprise et HIATUS, accompagnée d'un devis devant être signé par l'entreprise acheteuse de formation pour ses salariés.



Le devis est établi à partir des renseignements pédagogiques fournis par l'Apprenant ou son Entreprise et sera en fonction de ses besoins linguistiques. Ils peuvent être modifiés en fonction des besoins de formation de l'Apprenant et avec son accord. HIATUS est seul compétent pour faire toute offre, conclure tout accord, émettre toute facture, recevoir tout paiement ainsi que pour statuer sur toutes demandes émanant des Apprenants, de quelque nature qu'elles soient.

7. PRIX ET VALIDITE

Hiatus est une micro-entreprise exonérée de TVA. La TVA est donc non applicable selon l'article 293B du CGI. Les prix sont Nets de Taxe (NT).

Des Frais de Dossier sont facturés lors de l'élaboration de chaque devis en présentiel. Ces frais incluent les coûts inhérents aux dépenses de fournitures de supports de cours et de création de documents ou tout autre frais pédagogique.

Les prix concernant les cours et les séjours (hébergements) de HIATUS sont en euros et sont fixes durant toute une année civile. Il est à noter qu'un devis incluant un hébergement a une durée de validité d'un mois sous réserve que l'hébergement soit toujours disponible.

Les visites, excursion, transports en bus ou en taxi et autres sont des services supplémentaires et ne font pas partie des tarifs de HIATUS. Le voyage (train, avion, autre) est à payer à part. HIATUS ne se charge pas de ces services.

Le coût du voyage jusqu'en France n'est pas inclus dans nos tarifs. Les Apprenants doivent se charger de le réserver et de communiquer à Hiatus, 30 jours avant le séjour les horaires d'arrivée et départ ainsi que les n° de vol et/ou de train ou navette (bus).

Les prix du séjour annoncés par HIATUS ne comprennent pas :

- Le voyage et les taxes qui s'y réfèrent pour arriver en France et repartir ;
- Les activités et excursions optionnelles proposées ou non par HIATUS ;
- L'abonnement des transports en commun (si nécessaire) ou les tickets de bus, de train, de tram, etc... pour les déplacements de l'Apprenant depuis son hébergement vers HIATUS et de HIATUS vers son hébergement ou pour tout autre déplacement sur place ;
- Les livres et les différents ouvrages que l'Apprenant souhaiterait acheter ;
- L'argent de poche.

8. ARGENT DE POCHE POUR IMMERSION

Il est conseillé aux Apprenants de prévoir de l'argent de poche pour les transports (bus, taxi, tram, train...) ainsi que leurs achats et visites.



9. TELEPHONE POUR IMMERSION

Il est conseillé aux Apprenants d'acheter une carte téléphonique prépayée ou bien d'utiliser leur Smartphone personnel en utilisant le Wifi fourni gratuitement (salles, hébergement, certains lieux en France) et de télécharger l'Application gratuite WhatsApp.

Ne pas utiliser le téléphone de la Famille d'Accueil (sauf en réception d'un appel et en accord avec celle-ci). Toute communication sera facturée dès réception du relevé.

10. SANTE POUR IMMERSION

Les Apprenants en immersion (cours + hébergement) doivent :

- Compléter avec soin la rubrique « santé » sur la fiche d'inscription,
- Communiquer à HIATUS, toute information importante d'ordre médical : traitement suivi, antécédents, maladies, allergies, handicap, etc... pouvant entraîner des complications médicales.

11. FACTURATION

Pour l'immersion, tout séjour accepté (cours + hébergement) donne lieu à l'établissement d'une facture d'acompte et d'une facture finale émanant de HIATUS. La facture est en prix en euros et Net de Taxe (NT) car la TVA est non applicable selon l'article 293B du CGI.

Pour les autres cours, une facture de la totalité des cours concernant chaque mois est effectuée avant le début du mois concerné. La facture est en prix en euros et Net de Taxe (NT) car la TVA est non applicable selon l'article 293B du CGI.

Pour les formations aux salariés des entreprises, une facture à la fin du mois est effectuée accompagnée d'un tableau récapitulatif de suivi des présences avec les dates et heures des cours suivis.

12. INSCRIPTION

Toute inscription se fait au début par le formulaire d'inscription. Pour les formations dites longues, un avenant au contrat sera alors établi. En général, dans ce cas, HIATUS établit des contrats de 6 mois.

Pour l'immersion :

La pré-inscription est effectuée à la confirmation de HIATUS de la réception du formulaire d'inscription dûment rempli et signé par l'Apprenant, accompagné d'un acompte de 30% de la somme totale (cours + hébergement) qui sera déduite de la facture finale. Une facture pour le solde est envoyée après cette pré-inscription et devra être réglée au plus tard 30 jours avant le début du séjour (cours + hébergement). Un échelonnement est possible.



- Verser 30 % à titre d'acompte à l'inscription sur le prix total du séjour (cours + hébergement) dès réception de la confirmation et demande de paiement.

En règlement de l'acompte, une facture d'acompte sera effectuée avec la mention « acompte n°... ».

L'inscription : est effective si le solde (70%) est payé un mois avant le début du séjour. Dans le cas où le solde n'a pas été payé, HIATUS se réserve le droit d'annuler la pré-inscription sans remboursement de l'acompte. Aucun Apprenant ne peut participer à un séjour si la totalité de la facture n'est pas réglée avant le départ. L'inscription est effectuée par la signature du formulaire d'inscription, du devis et du contrat ou convention, après une période de 10 jours en cas de rétractation.

- Verser le solde (70%) à réception de la demande de solde soit au plus tard 30 jours avant le début du séjour
 - fournir une photo d'identité couleur scannée
 - fournir un justificatif d'assurance, une photo couleur
 - fournir une copie du Passeport (ou carte d'identité) valide

Une facture finale avec mention de l'acompte en déduction avec un Net à payer, sera effectuée.

Le paiement du solde pourra être effectué par virement bancaire, carte de crédit ou chèques pour ceux qui ont une banque Française en France. Un accusé de réception du paiement sera fourni sur demande.

Pour les autres cours :

L'inscription est effectuée par la signature du formulaire d'inscription, du devis et du contrat ou convention, après une période de 10 jours de rétractation. Tous ces documents doivent être accompagnés du règlement total du mois concerné. Une facture est effectuée par HIATUS.

Pour les cours aux salariés d'une entreprise : Il n'y a pas de bulletin d'inscription individuel à compléter mais un tableau des salariés concernés avec leur nom, prénom, âge, métier et coordonnées de leur Manager est demandé.

13. PAIEMENT

Pour l'immersion, aucun séjour (cours + hébergement) ne peut débuter sans que HIATUS ne soit payé intégralement. Un séjour est planifié et réservé dès la proposition du devis. (Pré-inscription dès le versement des 30% d'acompte).

Pour les autres cours, le paiement du mois suivant doit être payé à HIATUS lors du dernier cours du mois précédent.



14. ANNULATION

Hors Immersion :

Toute annulation définitive du contrat (ou de la convention de formation) doit parvenir à HIATUS par écrit dans les 10 jours de rétractation prévus par le Contrat ou la Convention de Formation.

Par courrier : Hiatus 206 Kertrait – 44410 Saint-Lyphard ou e-mail : hiatus.line.th@outlook.com ou via le site web www.hiatus-ecole.com.

L'Apprenant peut annuler sa formation à tout moment dès lors qu'un empêchement survient dans sa vie et l'oblige à arrêter sa formation. Il effectuera cet annulation par Lettre Recommandée avec A.R.

Pour l'immersion :

Tout séjour ou cours commencé est dû dans son intégralité selon le formulaire d'inscription.

- Si la demande d'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de début du cours ou du séjour, la somme payée comme acompte sera remboursée. Tous les frais bancaires générés par la transaction de remboursement sont à la charge de l'Apprenant. Le remboursement est fait à la personne qui a fait le paiement initial.
- Si la demande d'annulation intervient entre 29 jours et 16 jours avant la date de début du cours ou du séjour, une pénalité de 50 % du montant de l'acompte sera prélevée. Le remboursement est fait à la personne qui a fait le paiement initial.
- Si la demande d'annulation intervient 15 jours ou moins avant la date de début de cours ou du séjour, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé.

HIATUS s'engage à répondre dans un délai 48h (hors week-end) et c'est la date d'envoi de la demande d'annulation qui fait référence. Le remboursement sera fait dans les meilleurs délais à partir de la date de la réception des documents justificatifs. En cas d'annulation de séjour (cours + hébergement), il sera proposé au plus tard 30 jours avant le départ soit un report de dates soit un remboursement total de l'acompte.

Pour les autres cours – annulation d'un cours :

L'annulation d'un cours est possible. Sans annulation (la veille), le cours ne sera pas remboursé. Si l'Apprenant le préfère, le cours pourra être rattrapé et donc décalé à un autre moment. Sinon, ce cours sera déduit de la facture du mois suivant.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de HIATUS : les cours restant à pourvoir seront remboursés intégralement.

Pour l'immersion :

Cas de force majeure (maladie, hospitalisation, convocation à un examen non prévisible, décès familial, accident entraînant blessure, désastre naturel) :



Demande d'annulation et de remboursement du séjour (cours + hébergement)

Toute demande d'annulation et de remboursement pour force majeure doit être faite par écrit à l'adresse e-mail de HIATUS et accompagnée des pièces justificatives.

Cette demande peut être faite soit avant le début du programme soit en cours de programme.

Un remboursement des sommes engagées peut être envisagé sous réserve de présentation de justificatifs (traduction certifiée en français ou en anglais) et d'acceptation de la demande de la part de HIATUS. Les impératifs d'ordre professionnel ou d'études en France ou à l'étranger ne sont pas considérés comme cas de force majeure. Sans raison majeures : si l'annulation intervient plus d'un mois avant le départ, seul l'acompte est retenu, moins d'un mois, la totalité du séjour est retenu.

Toute semaine de cours et de logement en famille commencée est due.

Au lieu d'annuler le séjour (cours + hébergement) et d'être remboursé : l'élève peut aussi choisir de déplacer la date de début de son cours et de son arrivée à l'hébergement ou de reporter la date de fin de son cours et de son départ de l'hébergement si sa demande intervient selon les conditions du présent document.

DEPLACEMENT DE LA DATE DE DEBUT OU DE FIN DE COURS

Déplacer la date de début de cours :

La demande doit parvenir par e-mail à HIATUS au moins 30 jours avant la date de début de cours. Ce délai peut être plus court dans les cas de force majeure uniquement.

Déplacer la fin de cours à une date ultérieure :

Cette demande peut être acceptée seulement dans les cas de force majeure. En cas de souhait de prolongation de formation, un avenant au contrat doit être signé. La demande doit parvenir par e-mail à HIATUS en spécifiant la nouvelle date de fin souhaitée.

Demande de prolongation de fin de cours : L'Apprenant effectue une nouvelle inscription de cours ou de séjour avec un nouveau paiement en ayant le choix de conserver le même hébergement si celui-ci est disponible ou bien d'opter pour un autre hébergement.

15. CONDITIONS D'ADMISSION EN FRANCE POUR L'IMMERSION

Europe : Il suffit d'avoir une Carte d'Identité ou un Passeport en règle.

Autres : un Passeport en règle et un visa sont nécessaires.

En aucun cas HIATUS ne peut être tenu responsable de toute modification due à des circonstances ni à des retards sur les vols ou les trains concernant le ou les voyage(s) d'arrivée de tout Apprenant.

Toutes les conditions imposées par votre voyage (obtention de visa, assurances valables, formalités de douane, etc...) peuvent varier selon votre nationalité.

Si l'autorisation d'entrée en France vous est refusée pour des raisons indépendantes de la volonté de HIATUS, votre séjour est annulé.



Pour les Apprenants faisant l'objet d'une demande de visa d'entrée en France :

L'Apprenant déclare s'être informé des conditions d'entrée en France et des délais d'obtention de visa avant d'entamer toute procédure d'inscription et de paiement. HIATUS ne peut pas être tenu responsable des conditions et éventuels changements concernant les formalités d'entrée en France.

Un certificat de pré-inscription sera fourni après réception du paiement de l'acompte comme indiqué en paragraphe « Inscription ».

Le document sera envoyé par email puis par courrier postal sur demande du client.

En cas de demande d'expédition du document original par DHL ou autre, le coût d'expédition sera payé d'avance et refacturé au client.

Important : le client s'engage à commencer ses démarches de demande de visa suffisamment tôt pour assurer le bon déroulement du traitement de l'inscription (au moins 2 mois à l'avance) et pouvoir obtenir son visa 30 jours avant le début de son programme (c'est-à-dire à la date de demande de paiement du solde du programme).

1) En cas d'obtention du visa

HIATUS doit être informé dès que le visa a été accordé par les autorités françaises.

Une fois le visa obtenu, et au plus tard 30 jours avant le début des cours et du séjour, HIATUS demande le règlement intégral du solde restant.

Si HIATUS n'a pas reçu les informations nécessaires, un email de rappel sera envoyé 30 jours avant le début des cours et du séjour. Sans réponse sous 48 heures, l'inscription aux cours et la réservation de logement seront suspendus.

2) En cas de retard dans la procédure d'obtention de visa

L'Apprenant peut maintenir la date initiale de début de cours ou bien modifier cette date :

- S'il souhaite maintenir les dates initiales, et qu'il est certain que le visa lui sera délivré dans les temps, HIATUS demande le règlement intégral du solde restant au plus tard 30 jours avant la date de début des cours.
- S'il souhaite modifier la date de début des cours parce que le visa lui sera délivré trop tard, la date de début des cours pourra être reportée une seule fois sans frais. Cette modification impliquera que HIATUS fournisse un nouveau certificat de pré-inscription mentionnant les dates mises à jour.
- Toute nouvelle demande de report de date sera facturée 50€. Toutefois, dans ce cas HIATUS ne pourra garantir les mêmes conditions d'hébergement.

3) En cas de refus de visa.

Le visa est refusé et l'Apprenant doit annuler son programme :

- Si la demande d'annulation intervient plus de 20 jours avant la date de début du cours, une pénalité de 50 € sera retenue.



- Si la demande d'annulation intervient 19 jours ou moins avant la date de début de cours, une pénalité de 10% du prix du cours (plafonnée à 400€ maximum) sera retenue.

Tous les frais bancaires générés par la transaction de remboursement sont à la charge du client.

16. ARRIVEE EN FRANCE – ACCUEIL DE HIATUS

Il y a différentes possibilités pour arriver jusqu'à HIATUS (Salles de formation : en LOIRE ATLANTIQUE, Bretagne Sud, dans la presqu'île guérandaise – Département 44).

Chaque Apprenant choisit le voyage qui lui convient le mieux pour arriver.

HIATUS s'engage à venir chercher chaque Apprenant en voiture et **gratuitement à la gare de La Baule, du Pornichet, du Pouliguen ou du Croisic seulement**. Pour les Apprenants qui préfèrent arriver par leurs propres moyens jusqu'à leur hébergement, ils ne seront pas remboursés d'un quelconque dédommagement par HIATUS.

HIATUS s'engage également à accompagner les Apprenants qui arrivent à la Gare de La Baule, Pornichet, Le Croisic ou le Pouliguen jusqu'à leur hébergement, de gérer leur arrivée avec le propriétaire et de faire toutes les démarches administratives relatives à leur logement sans aucun frais de dossier sur simple demande de l'Apprenant.

17. HORAIRES ARRIVEE / DEPART

Pour l'immersion :

Les arrivées et départs doivent être prévus les dimanches entre 9 heures et 19 heures. Si ces dates et horaires ne sont pas respectés, les Apprenants doivent impérativement prévenir HIATUS par e-mail ou via WhatsApp (application pour Smartphone gratuite en WiFi). HIATUS ne garantit alors pas l'accueil à l'arrivée de la Gare de La Baule, du Pornichet, du Pouliguen ou du Croisic ni le transfert en voiture vers l'hébergement ni même la première nuit à l'hébergement.

Pour les autres cours : Les Apprenants doivent être extrêmement ponctuels pour s'améliorer car une heure de cours passe vite. En cas de retard, il n'y aura pas toujours de possibilité de débordement sur l'autre heure en fonction du planning et il n'y aura aucun remboursement possible.

18. CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE D'UN SEJOUR

Le nombre d'heures de cours concernant un séjour commencé et payé ne peut être transféré à un autre bénéficiaire.



19. RESERVES DE HIATUS

HIATUS se réserve le droit de refuser une inscription ou de renvoyer un Apprenant si son comportement nuit au bon fonctionnement du programme, s'il contrevient aux règles de l'établissement ou s'il enfreint la loi française. Tous les frais liés –amendes, etc. – sont à la charge de l'Apprenant. Les Apprenants, ou leur représentant légal, sont également responsables des dégâts ou pertes occasionnés durant leur séjour (cours + hébergement).

20. RESPONSABILITE DE HIATUS

HIATUS ne peut être tenu responsable de l'impossibilité à assurer des prestations initialement prévues en raison de défaillance de son Enseignant (ou de ses prestataires de service le cas échéant), de conflits, ou de troubles graves échappant à son contrôle. HIATUS ne pourra être tenu pour responsable de pertes, dommages subis par des personnes ou par des biens et quelle qu'en soit la cause.

HIATUS est responsable en qualité de centre linguistique pour l'authenticité de ses différents cours, le choix consciencieux des prestataires de services le cas échéant, ainsi que le choix des hébergements partenaires dont les familles d'accueil mais ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident sur le lieu d'hébergement. HIATUS n'assume aucune responsabilité pour les demandes de dédommagement liées aux arrangements aériens. L'Apprenant est avisé que HIATUS n'organise pas les voyages aériens et n'intervient pas en la matière.

21. HEBERGEMENT ET FAMILLES D'ACCUEIL EN IMMERSION

Hébergements (Appartements, gîtes, maisons, chambres d'hôtes) : Les coordonnées exactes de ou des hébergements en fonction des disponibilités (nom, téléphone, adresse complète) seront communiquées par écrit avant le départ. Il est possible qu'un changement de dernière minute ait lieu pour des raisons indépendantes de la volonté de HIATUS.

Les hébergements possèdent des Règlements Intérieurs, les Apprenants s'engagent à les respecter.

Tous les hébergements choisis par HIATUS présentent tous les critères de confort.

HIATUS agit en tant que mandataire pour le compte de l'Apprenant et de son hébergement.

Arrivée un dimanche, départ un dimanche. Toute journée supplémentaire sera facturée selon le tarif en vigueur pratiqué par les propriétaires de chaque hébergement.

Les personnes ayant demandé à HIATUS de leur trouver un hébergement et désirant changer le type d'hébergement une fois arrivées, doivent en faire une demande motivée et documentée auprès de HIATUS. HIATUS se réserve toutefois le droit de refuser un tel changement si les raisons apportées par la personne ne semblent pas suffisantes ou si HIATUS apporte une solution. Dans ce cas, si l'Apprenant persiste dans sa demande de changement, HIATUS pourra accorder ce changement en demandant une pénalité de 100,00 €.



Séjour en Familles d'accueil : Les coordonnées de la famille d'accueil (nom, téléphone, adresse complète) seront communiquées par écrit avant le départ. Il est possible qu'un changement de dernière minute ait lieu pour des raisons indépendantes de la volonté de HIATUS.

Les cigarettes : plusieurs hébergements, très sensibilisés aux problèmes de tabagisme, sont hostiles aux fumeurs et sont donc réticents pour les recevoir. Il est donc préférable de s'abstenir de fumer dans l'hébergement, de tout type.

En choisissant un séjour en famille, l'Apprenant accepte de suivre et de s'adapter aux conditions de vie du pays d'accueil et des usages locaux. Au sein de ces familles, HIATUS ne garantit pas :

- La présence d'une personne du même âge que l'Apprenant dans la famille,
- La présence à la maison durant le séjour de l'Apprenant de tous les membres de la famille d'accueil.

Les Apprenants qui souhaitent prolonger leur hébergement doivent vérifier les disponibilités auprès de HIATUS idéalement 15 jours avant le début de la prolongation.

Aucun remboursement des sommes déjà payées pour un logement en famille ou en hébergement ne peut être demandé pour une arrivée tardive ou un départ anticipé (sauf cas de force majeure).

Au mois de juillet et août, HIATUS ne peut garantir un hébergement si les inscriptions sont faites à moins d'un mois. Certains hébergements possèdent des tarifs « haute saison » en juillet et en août.

22. ANNULATION D'UN PROGRAMME

HIATUS peut annuler un programme de cours ou un séjour en cas de force majeure, ordre des autorités, grève, agitation ou autres raisons contraignantes. Il restitue immédiatement le montant intégral des cours et/ou du séjour, le cas échéant, il peut cependant dans tous les cas retenir un dédommagement pour les prestations partiellement fournies.

23. DATES D'ARRIVEE ET DE DEPART

En immersion, les programmes de cours en séjour commencent toujours un lundi et se termine toujours un vendredi ou un samedi matin, selon les cas. L'arrivée à l'hébergement se fait le dimanche précédent le premier cours chez HIATUS et le départ le dimanche après le dernier cours chez HIATUS. En cas d'arrivée avant ou après ces dates, les frais de la/des jour(s) supplémentaire(s) seront facturés et HIATUS ne pourra peut-être pas venir accompagner l'Apprenant à la gare à son arrivée si cela tombe en semaine ni l'accompagner à son hébergement. Si cela est le cas, il n'y aura pas de remboursement de la part de HIATUS.

En cas de départ avant la date fixée, il n'y aura pas de remboursement possible et HIATUS ne pourra peut-être pas venir raccompagner l'Apprenant à la gare. En cas de départ après la date fixée, selon disponibilité de l'hébergement, les frais de la ou des nuit(s) supplémentaire(s) seront facturés. HIATUS ne pourra peut-être pas raccompagner l'Apprenant à la gare. Dans ce cas, aucun remboursement de HIATUS ne pourra être fait.



24. JOURS FERIES

L'école est fermée les jours fériés français. Les cours ne sont pas dispensés et le programme des activités, le cas échéant, n'est pas tenu. Les prestations manquées ne sont alors ni rattrapées ni remboursées car elles n'ont pas été payées par l'Apprenant.

Les cours ne sont pas assurés et ne donnent pas lieu à un remboursement car ils n'ont pas été facturés.

HIATUS est fermé les jours fériés et peut faire certains ponts (être fermé entre un week-end et un jour férié). Les heures manquées des jours concernés ne seront pas remboursées puisqu'elles n'ont pas été comptées dans le séjour (elles ont été enlevées du calendrier concernant les cours pas pour l'hébergement).

Jours fériés et vacances :

L'école est ouverte toute l'année sauf une semaine entre Noël et l'An et quelques périodes de vacances (selon son agenda en ligne, à jour pour toute une année civile). HIATUS sera fermé pour les jours fériés français et fera même les ponts.

25. FERMETURE DE HIATUS POUR VACANCES

Aucun cours n'est dispensé durant ces dates. Aucun remboursement car rien n'a été payé. Le calendrier et planning ont été prévus en tenant compte des vacances sur l'année.

26. RECLAMATION

Toute plainte doit être adressée directement à HIATUS pendant la durée des cours ou de l'hébergement de l'Apprenant.

Tout Apprenant a la possibilité de se faire entendre pour faire toute suggestion ou réclamation concernant l'organisation et le déroulement des cours, l'hébergement, le paiement et la facturation, les conditions d'hygiène et de sécurité, application du règlement intérieur et tout autre sujet qu'il jugerait digne de mention aux différents responsables de HIATUS.

HIATUS ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque dommage subi par l'étudiant dans le cadre de son hébergement.

Toute réclamation d'un Apprenant doit se faire pendant le séjour (pendant les cours + hébergement) pour permettre une intervention rapide de HIATUS. L'Apprenant informe HIATUS de tout incident, malentendu ou autre, survenu soit pendant les cours, soit pendant l'hébergement. Après le séjour, toute réclamation n'est recevable que dans un délai de un mois. Une réponse sera apportée à chaque réclamation écrite (e-mail ou courrier).

27. ENQUETE DE SATISFACTION

Une fiche d'évaluation est transmise à chaque Apprenant lors de son dernier jour chez HIATUS.



28. DROIT A L'IMAGE

HIATUS se réserve le droit d'utiliser et/ou reproduire à des fins promotionnelles les images et photographies de l'Apprenant prises au sein de l'école ou dans le cadre du séjour linguistique, sorties, visites, autres, sauf avis contraire de l'Apprenant ou de ses parents/représentant légal pour les cours de soutien. HIATUS s'engage en contrepartie à la confidentialité et à la discrétion, afin de préserver les droits et les biens de ses Apprenants.

29. PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Apprenant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant. Les données pourront être utilisées par HIATUS dans le cadre de l'exécution du contrat ainsi que pour informer l'Apprenant sur les programmes et services offerts par HIATUS. L'Apprenant peut s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de ses données en contactant HIATUS. Les mineurs doivent être représentés par leurs parents ou leur tuteur légal.

30. JURIDIQUE – DROIT APPLICABLE & LITIGES

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut, le règlement du litige sera de la compétence des Tribunaux de la ville de Saint-Nazaire.

Le présent document intitulé « Règlement Intérieur et Conditions Générales de Vente » exprime l'accord complet et définitif des Parties en ce qui concerne l'objet du présent contrat et remplace ou annule tout contrat ou accord antérieur écrit ou verbal entre les Parties. * * * * *